SOLIDARITÉ agricole

UPA POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR Estrie
L'Union des producteurs agricoles

Novembre 2020
Vol. 33, nº 5

Nourrir notre monde, plus que jamais

François Bourassa, président

L'année en cours va passer à l'histoire. La pandémie actuelle nous rappelle notre fragilité devant la maladie. Malgré les avancées scientifiques et technologiques, malgré l'intelligence artificielle, beaucoup d'enjeux échappent à notre contrôle.

Saluons l'éveil de nos gouvernements qui constatent maintenant le besoin de prioriser une plus grande autosuffisance alimentaire et médicale.

La capacité d'adaptation de tous les secteurs de l'économie a été mise à l'épreuve. Pour le secteur agroalimentaire notamment, la dépendance aux travailleurs étrangers a causé pas mal de soucis et de pertes.

Vos représentants passent un temps fou et mettent beaucoup d'énergie à débloquer ou améliorer des programmes pouvant pallier les inconvénients et les manques à gagner.

Encore heureux que nous disposions de structures de mise en marché collective efficaces nous ayant permis de mieux nous en sortir. Par contre, il faudra toujours défendre la nécessité de se regrouper.

La contestation devant la Régie de la mise en place de cet outil collectif et équitable dans le bois de sciage résineux doit nous maintenir en alerte. Toute tentative de regroupement nous donnant plus de pouvoir sera contestée.

La pandémie a fait passer l'urgence climatique en 2e place. Il y a un an, toute la planète parlait d'environnement et de changements climatiques. L'été très chaud et très sec que nous venons de vivre n'est qu'un petit échantillon de ce qui nous attend. Nous devons tous apporter des ajustements à nos façons de produire et de consommer.

Pandémie, changements climatiques; voilà bien deux sujets polarisants. Les débats entre climatosceptiques et environnementalistes soulèvent les passions. Il me semble qu'être plus constructif contribuerait davantage à convenir des meilleures solutions; applicables rapidement. L'agriculture est souvent pointée du doigt. La tendance à augmenter les exigences et la réglementation n'est plus la solution. S'assurer que tous suivent les règles déjà établies en les accompagnant serait plus efficace que de restreindre encore plus les pratiques par de nouvelles règles.

L'union des forces demeure la seule voie pour obtenir des revenus décents et des conditions favorables à l'agriculture. En climat nordique, l'appui des gouvernements est tout aussi crucial.

L'engouement soudain des consommateurs pour l'achat local a achevé de convaincre le gouvernement du Québec qui vient d'annoncer des mesures tangibles afin que les institutions augmentent leurs approvisionnements en produits d'ici. C'est la meilleure nouvelle de l'année!

Merci aux administrateurs et aux administratrices pour votre implication à défendre les intérêts de la profession.

Merci aux employés qui ont dû s'adapter au télétravail et gérer nos valses-hésitations entre les rencontres présentielles ou virtuelles.

Merci à Diane, notre directrice régionale, pour ton travail efficace. Je nous souhaite une année plus « cool », plus satisfaisante et moins stressante.

Merci à vous, producteurs et productrices, qui continuez malgré les crises à nourrir notre monde. À bien y penser, nous exerçons vraiment le plus beau métier du monde.

SOLIDARITÉ AGRICOLE
Périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie
4300, boul. Bourque, Sherbrooke, Qc, J1N 2A6
819 346-8905 (fédération et syndicats)
Sans frais 1855 741-8905
www.estrie.upa.qc.ca
Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 2 970 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention : 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES
Demandez nos tarifs

ANNONCEZ VOS ACTIVITÉS
Valéry Martin 819 346-8905
vmartin@upa.qc.ca

Date de tombée : 8 décembre 2020
Date de parution : 23 décembre 2020

DANS CE NUMÉRO :

Nourrir notre monde, plus que jamais...3
Moins de chevreuils, plus de revenus....7
Lettre de la santé publique.....14
Créateurs de saveurs a 10 ans!.....16
Ça bouge dans vos syndicats locaux..17

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.	**9344-7282 Québec inc.**	**Michaël Grimard et Marcel Grimard**	Acéricole	Memphrémagog
2.	**Michel Jr Bissonnette**		Acéricole	Haut-St-François
3.	**Coop de Solidarité Cultur'Innov**	**Stéphane Demers**	Maraîchère	Des Sources
4.	**Marie-Edith Cuerrier**		Maraîchère	Val-St-François et Sherbrooke
5.	**Ferme aux 1000 Saveurs**	**Katheleen Audet et Frédéric Marois**	Caprine	Coaticook
6.	**Martin Gaudreau**		Foin	Granit
7.	**Miellerie Mellifique**	**Rémy Tallard**	Apicole	Memphrémagog
8.	**Pen V. S. inc.**	**Laura Sharp et Jean-Marie Langlois**	Bovine, porcine et ovine	Val-St-François et Sherbrooke
9.	**Nicole Bolduc et Robert Proteau**		Acéricole	Haut-St-François
10.	**André Veilleux**		Bovine et acéricole	Coaticook

*Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.

Réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Le 30 novembre 2020, une date à retenir

Brigitte Tardif, conseillère à la vie syndicale

Comme vous le savez peut-être, une réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) a été adoptée à l'Assemblée nationale. La réforme s'appliquera à compter de 2021. Elle vise à simplifier le programme tout en permettant à plus de producteurs d'y avoir accès.

Parmi les critères à retenir pour être conforme, l'entreprise agricole doit :

- Être enregistrée au MAPAQ et générer annuellement un revenu agricole brut de 5000 $;
- **Avoir acquitté sa cotisation annuelle de l'UPA au 30 novembre 2020 ;**
- Avoir fourni un bilan phosphore en équilibre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Être située dans une zone agricole, à l'exception des entreprises agricoles établies au nord du 50e parallèle ;
- Avoir fait une demande de participation au Programme. Dans le cas d'une location, le propriétaire et le locataire doivent :
    1. Remplir un formulaire de demande de paiement conjointe.
    2. Détenir une entente de location valide pendant l'année suivante.

Information : visitez le www.mapaq.gouv.qc.ca/taxes ou téléphonez sans frais au 1 866 822-2140

Assemblée générale annuelle

Nourrir notre monde, plus que jamais

Valéry Martin, conseillère aux communications

Près de 100 producteurs agricoles se sont réunis en assemblée générale de la Fédération de l'UPA-Estrie via webconférence le 20 octobre sur le thème : Nourrir notre monde, plus que jamais.

La pandémie COVID-19 a chambardé nos vies et bien sûr, le secteur agricole n'a pas été épargné. Perturbations des marchés, arrêt de travail dans les abattoirs, retard ou absence des travailleurs étrangers temporaires attendus, perte de récoltes, et comme si ce n'était pas suffisant, une sécheresse d'une ampleur jamais vue en mai et en juin. Tous ont été affectés, certains secteurs plus que d'autres, et les dommages ne sont pas encore tous comptabilisés.

L'intérêt des consommateurs pour l'achat local s'est tout à coup fait sentir. Dans le même sens, la volonté du gouvernement d'augmenter notre autonomie alimentaire est une réelle opportunité qu'il faut saisir et dans laquelle on doit s'engager. Pour réussir, le monde rural a aussi besoin que les infrastructures qui le desservent arrivent en 2020.

« Le préjugé favorable des Québécois pour les produits de chez nous a pris une tout autre dimension avec la pandémie. L'achat local a rapidement été mis en valeur par nos gouvernements, à la grande satisfaction des producteurs et des citoyens. L'autonomie alimentaire est donc pour nous un projet très fédérateur et d'une grande pertinence, et les citoyens du Québec sont nos plus grands alliés pour le mener à bien » - Martin Caron, producteur de lait et de grains de Louiseville et premier vice-président de l'Union des producteurs agricoles.

Les mesures de distanciation physiques ont aussi remis en évidence les lacunes du déploiement de l'Internet à larges bandes et de la couverture de téléphonie cellulaire en secteur rural. Une résolution demandant qu'on s'y attarde plus intensément a été adoptée à l'unanimité. Elle devrait faire partie du programme au congrès général de l'Union les 30 novembre et 1er décembre prochain.

Élection et conférence à l'ordre du jour

Michel Brien, producteur de lait et de foin de commerce à Racine a été réélu sans opposition pour un 2e mandat à la vice-présidence. Il a entretenu les délégués sur les nombreuses entrevues que les principaux dirigeants ont accordées cette année; en particulier depuis la pandémie. L'agriculture et la foresterie sont bien présentes dans les médias, ce qui favorise une meilleure compréhension des enjeux du milieu dans la population et par les décideurs.

La rencontre s'est terminée par une présentation très appréciée du producteur Paul Caplette de la ferme Céréales Bellevue de St-Robert en Montérégie. Le passionné blogueur agroenvironnemental du Bulletin des agriculteurs a partagé sa vision de la transformation des techniques culturales visant la réduction de l'utilisation des pesticides.

Le rapport annuel 2019-2020 peut être consulté sur le site de la Fédération de l'UPA-Estrie à : www.estrie.upa.qc.ca, dans la section Publications.

Plusieurs formations s'ajoutent en cours d'année!

Consultez l'offre et inscrivez-vous en ligne sur uplus.upa.qc.ca
ou par téléphone auprès de Julie Moreau au 819 346-8905, poste 138.

GESTION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Date de début	Coût*
Attestation d'études collégiales (AEC) – Gestion d'une entreprise agricole	*Cégep de Sherbrooke – Consultez www.cegepsherbrooke.qc.ca/aec-gea*			
Nouveau Enregistrer les opérations comptables de base dans Sage50	9 h	Sherbrooke	6, 13 et 20 novembre	95 $/200 $
Comptabilité et aspects fiscaux en agriculture	7 h	Sherbrooke	8 décembre	77 $/155 $
Nouveau Coût de revient en agriculture volet 1	7 h	Sherbrooke	*À venir*	
Hygiène et salubrité	*Plusieurs dates et lieux*			
AGROENVIRONNEMENT				
Titre du cours	Durée	Lieu	Date de début	Coût*
Utilisation des pesticides en milieu agricole et dans les bâtiments de ferme	12 h	En ligne (U+)	En tout temps	320 $
Nouveau La biodiversité au service de vos cultures	6,5 h	Sherbrooke	10 mars	70 $/140 $
ACÉRICULTURE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût*
Nouveau La production de sirop d'érable biologique : démarche de certification et méthodes de production	7 h	Sherbrooke	6 novembre	77 $/155 $
Évaporation de l'eau d'érable	7 h	Sherbrooke	12 novembre	77 $/155 $
Utilisation et calibration des instruments de mesure en acériculture	7 h	Sherbrooke	19 novembre février	77 $/155 $
Transformation des produits de l'érable 2 : friandises et dérivés à l'érable	16 h	Sherbrooke, CVA Estrie	28-29 novembre 30-31 janvier	125 $/255 $
Nouveau Entaillage des érables avec Joël Boutin	7 h	Sherbrooke	2 décembre	77 $/155 $
L'univers des défauts de saveur du sirop d'érable en grands contenants- **niveau de base**	6 h	Sherbrooke	3 décembre	77 $/155 $
Perfectionnement-transformation des produits de l'érable	8 h	Sherbrooke	5 décembre	88 $/180 $
Nouveau Facteurs influençant le rendement des érables	7 h	Sherbrooke	10 décembre	77 $/155 $
Transformation des produits de l'érable 1 : tire, cornets, beurre, bonbons	16 h	Sherbrooke, CVA Estrie	9-10 janvier	125 $/255 $
Atelier sur la calibration du sirop d'érable à l'aide du convertisseur acéricole	7 h	Sherbrooke	12 janvier	77 $/155 $
Nouveau L'univers des défauts de saveur du sirop d'érable en grands contenants- **niveau avancé**	7 h	Sherbrooke	28 janvier	77 $/155 $
Initiation à la dégustation du sirop d'érable pour la vente au détail	7 h	Sherbrooke	21 janvier	77 $/155 $
Salubrité et assainissement pour améliorer le rendement et la qualité du sirop d'érable	7 h	Sherbrooke	4 février	77 $/155 $
FORESTERIE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Abattage directionnel et de précision (avec certification de la CNESST)	16 h	Coaticook Coaticook Lac-Mégantic	21-22-25 novembre 9-16-17 janvier mai	495 $

Les membres du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie ont droit à un rabais de 50 % (jusqu'à concurrence de 100 $ par année) sur les formations.

SYRAE
Syndicat de la relève agricole de l'Estrie

PRODUCTION HORTICOLE				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût*
Greffage de la tomate	6 h	Sherbrooke	9 décembre	77 $/155 $
Cultiver l'efficacité en production maraîchère biologique diversifiée	7,5 h	Sherbrooke	14 décembre	85 $/175 $
Mécanisation de la production maraîchère biologique diversifiée	7,5 h	Sherbrooke	15 décembre	85 $/175 $
Nouveau Gestion post-récolte en production maraîchère biologique diversifiée	7,5 h	Sherbrooke	16 décembre	85 $/175 $
Méthode de planification des cultures en 10 étapes en production maraîchère biologique diversifiée	6 h	Sherbrooke	20 janvier	66 $/135 $
Mise à jour des connaissances en culture maraîchère en serre au Québec	30 h	Sherbrooke	12,13 et 26,27 janvier	185 $/400 $
Nouveau La phytoprotection des légumes de serre			*À venir*	
TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Nouveau Fabrication de cosmétiques et de produits non alimentaires	7 h	Sherbrooke	26 novembre	77 $/155 $
Tout sur la lactofermentation !	6 h	Sherbrooke	6 décembre	66 $/135 $
PRODUCTIONS ANIMALES				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Nouveau Gestion des pâturages avec Brian Maloney	7 h	Frontenac *Ferme des Petits Torrieux*	Printemps	77 $/155 $
Le taillage de sabots!			*À venir*	
AUTRES PRODUCTIONS				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Initiation à l'apiculture	42 h	*À déterminer*	27 février, 6, 13, 20,27 mars et 3 avril 2021	250 $/500 $
FORMATIONS EN LIGNE et WEBINAIRES Plus d'une quarantaine en tout temps sur l'U+				
Titre du cours	Durée	Lieu	Dates	Coût
Sécheresse et excès d'eau : Comment gérer le sol en climat futur	2 h	-	-	Gratuit
Le marché des grains à la veille de la récolte	1 h	-	-	Gratuit
La contribution des technologies agricoles au service de la performance environnementale	2 h	-	-	Gratuit
L'engraissement de bouvillons Holstein au Québec	2 h	-	-	Gratuit
Avant de passer à l'action, ventilez et détectez les gaz… N'improvisez pas !	2 h	-	-	Gratuit

AUTRES RESSOURCES POUR DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES …

Programmes offerts en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) : abattage manuel et débardage forestier, aménagement de la forêt, horticulture et jardinerie, production acéricole, production animale, production horticole, travail sylvicole.

Contactez : Angel Buzzell, conseillère pédagogique
angel.buzzell@cshc.qc.ca | 819 342-3295

Mentorat d'affaires avec Réseau Mentorat — *Trouvez le mentor qui vous aidera à grandir : reseaum.com*

… ET CELLES DE VOS EMPLOYÉS

- AgriEmploi
- AgriFrancisation
- FermEmploi
- Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Contactez : Camille Néron, conseillère en emploi agricole
cneron@upa.qc.ca | 819 346-8905, poste 124

** coût entreprises agricoles / coût grand public (taxes en sus)*

COLLECTIF EN FORMATION AGRICOLE Estrie

Avec la participation financière de : Québec

Sondage sur les problématiques causées par la faune

Exprimez-vous en grand nombre svp!

Mariane Paré, agr. conseillère à la vie syndicale

Dans ses représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP), l'Union s'est toujours fait un devoir de s'assurer que les producteurs agricoles et forestiers sont consultés dans les dossiers concernant la cohabitation agriculture-faune.

C'est dans ce contexte que le MFFP réalise un sondage auprès des producteurs sur les problématiques de cohabitation avec la faune et leur gestion. Il s'agit de dresser le portrait le plus juste possible des dommages que la faune sauvage peut causer aux biens ou à la propriété, incluant les productions, et sur l'efficacité à moyen et long terme des méthodes mises en place afin de prévenir, limiter ou régler ces situations.

L'échéance a été prolongée au **13 novembre 2020**. Nous vous invitons à compléter le sondage en grand nombre!

Vous pouvez accéder au sondage sur le site du MFFP https://sondages.mern.gouv.qc.ca/index.php/279734

Si vous souhaitez obtenir la traduction anglaise du sondage, prière de communiquer avec Mariane Paré à mpare@upa.qc.ca ou par téléphone au 819 346-8905, poste 118. Vous devrez tout de même répondre en français, mais en ayant la traduction entre vos mains pour vous guider.

English version available

If you wish to obtain an English version of the survey, please contact Mariane Paré at mpare@upa.qc.ca or by phone at 819 346-8905, extension 118. You will still have to answer in French but you will have the translated version in hand to help.

Témoignage

Moins de chevreuils, plus de revenus!

Laurie-Anne Dubeau, conseillère à la vie syndicale

On entend souvent parler des ravages causés par les populations de chevreuil dans les champs. Et si les producteurs et productrices pouvaient eux-mêmes régler une partie du problème?

Le producteur de grandes cultures Louis-Philip Lemay, administrateur au Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke, nous raconte, en toute simplicité, sa vision de la gestion de la faune.

« Ça ne fait pas des miracles, mais si tout le monde maximise son territoire, c'est certain que ça va tous nous aider! »

Nom : Louis-Philip Lemay
Production : grandes cultures
Superficie en culture : 835 acres
Superficie en territoire de chasse : près de 1000 acres
Nombre de chevreuils prélevés en 2019 : 20
Retombées financières : *« C'est rentable, ça c'est sûr, et mon taux horaire est très bon! »*

Le message de Louis-Philip est simple : ce n'est pas compliqué de louer ses terres pour la chasse et ça n'a que des avantages : contrôler les populations d'espèces qui font des dommages, limiter les dégâts et générer des revenus supplémentaires non-négligeables.

Location des « *spots* » de chasse

Louis-Philip a séparé ses terres en plusieurs territoires de chasse. *« J'ai sur ma terre une dizaine de cabanes qui m'ont coûté 300-400 $ chacune. Je loue chaque « spot » soit pour une fin de semaine (3 jours) ou la semaine (4 jours). Je réserve quelques « spots » pour la location à long terme, pour la famille et pour les amis. Je préfère toutefois les locations à court terme, car le chasseur est plus pressé. Il repart donc plus rapidement avec un chevreuil! »*

Recrutement des chasseurs

« Le recrutement des chasseurs se fait facilement. Je suis abonné à des pages Facebook de groupe de chasseurs. Quand un chasseur se cherche un territoire, je lui écris par messagerie privée. Je privilégie les chasseurs qui viennent de loin, comme la Côte-Nord ou le Bas-Saint-Laurent, ça évite d'avoir des chasseurs qui pensent que si j'ai dit oui une année, je vais dire oui pour toujours… »

Selon Louis-Philip, cela ne nécessite pas beaucoup de temps de gestion et ce n'est pas compliqué. Les chasseurs reviennent souvent d'année en année, mais comme ils habitent loin, ils ne viennent pas sur ses terres quand ce n'est pas le temps. Et ça, c'est une des clés de son succès!

Les autres indésirables

« Les années où j'ai beaucoup de corneilles, j'autorise la chasse aux corneilles. Si une année ce sont les marmottes ou les ratons qui font des dommages, ce sera leur tour ». Avec humilité, Louis-Philip utilise ses connaissances pour gérer la faune sur ses terres, et cela porte ses fruits.

Vous avez des questions sur les enjeux de faune et de chasse, communiquez avec Mariane Paré, conseillère à la vie syndicale au 819 346-8905, poste 118 ou écrivez à mpare@upa.qc.ca.

Puits municipaux inutilisés en milieu agricole : attention!

Roberto Toffoli, agr. conseiller à l'agroenvironnement

Si vous cultivez à proximité d'un puits municipal qui n'est plus en fonction, il se pourrait que des restrictions s'appliquent, comme dans le cas d'un puits en exploitation.

En effet, le *Règlement sur la protection des eaux et leur prélèvement* (RPEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) stipule à l'article 18 que si :

- Le puits inutilisé est muni d'un couvercle sécuritaire, résistant aux intempéries, aux contaminants, à la vermine et aux infiltrations d'eau;
- La finition du sol autour de l'installation empêche la présence d'eau stagnante et prévient le ruissellement d'eau en direction de l'installation sur une distance de 1 m autour du puits;
- Le puits est repérable visuellement;

alors le puits est considéré en exploitation et toute la réglementation du *RPEP* s'applique, notamment l'interdiction d'épandage de pesticides, de fumier et autres matières fertilisantes.

Si le puits inutilisé ne remplit pas les trois conditions précédentes, alors il est fortement suggéré que la municipalité obture le puits de façon sécuritaire et permanente.

Si vous cultivez à proximité d'un puits inutilisé, deux options s'offrent à vous :

1. Exigez de la municipalité qu'elle colmate le puits. Dans ce cas, vous n'aurez plus à respecter de restrictions à l'épandage autour du puits;

2. Respectez les restrictions à l'épandage comme si le puits était toujours en exploitation. Dans ce cas, vous pourriez être admissible à un programme de compensation financière du MELCC.

Peu importe l'option que vous choisissez, il est important d'en informer votre municipalité afin de clarifier la situation.

Au besoin, vous pouvez communiquer avec Roberto Toffoli, conseiller en agroenvironnement de l'UPA-Estrie au 819 346-8905, poste 147 afin obtenir plus d'information.

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) souhaite la bienvenue à Christian Auclair

Martin Larrivée, directeur du SPFSQ

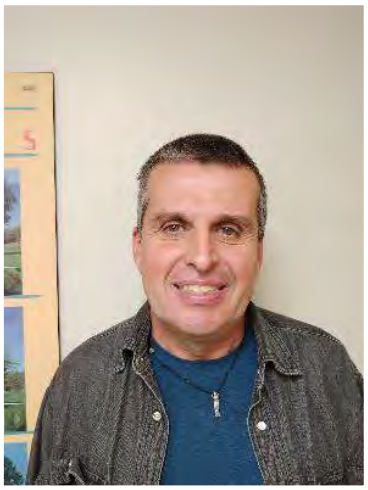

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la venue de M. Christian Auclair, technicien forestier, qui se joint à l'équipe du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

M. Auclair est un technicien forestier qui cumule plus de 34 ans d'expérience en aménagement forestier et en mise en marché des bois.

Au sein du SPFSQ, Christian Auclair travaille à titre de chargé de projet pour le secteur de la Montérégie. Il s'occupera de la mise en marché et ira rencontrer les producteurs forestiers de la région.

Si vous avez besoin d'aide pour la mise en marché de votre bois, d'information sur l'aménagement forestier ou, si vous avez besoin d'une visite-conseil sur votre propriété, n'hésitez pas à contacter Christian Auclair par courriel à cauclair@upa.qc.ca ou par téléphone au 450 776-4593.

Avez-vous installé votre avertisseur de benne basculante relevée?

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire

Des accidents aux conséquences graves et des bris d'infrastructure (viaducs, lignes électriques) ont amené le gouvernement du Québec à adopter un nouveau règlement imposant un dispositif de sécurité aux bennes basculantes. Ce règlement, qui vise à éviter que des véhicules circulent avec la benne relevée, concerne également les producteurs agricoles.

Le *Règlement sur les dispositifs de sécurité de bennes basculantes* est entré en vigueur le 1er septembre. En vertu de ce règlement, tous les véhicules lourds (camions, remorques et semi-remorques) à benne basculante, dont la hauteur excède 4,15 m lorsque celle-ci est relevée à sa position maximale, doivent être munis d'un témoin rouge clignotant et d'un avertisseur sonore lorsque la benne n'est pas en position complètement abaissée.

Les véhicules qui traversent à l'occasion le chemin public (même à 90°) sont visés, et ce, même s'ils sont immatriculés pour une utilisation hors route.

Le dispositif de sécurité concerne également les véhicules dont le poids combiné totalise 4 500 kg ou plus et dont la hauteur dépasse 4,15 m (par exemple, une camionnette ou un tracteur tirant une remorque à benne basculante).

Bien que certaines remorques agricoles dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) dépasse 4 500 kg et qui sont munies d'un système d'attelage de type timon-goupille bénéficient de certaines exemptions par rapport aux exigences associées aux véhicules lourds (vérification mécanique annuelle, heures de conduite et de repos, etc.), elles sont néanmoins considérées comme des véhicules lourds et le *Règlement sur les dispositifs de sécurité de bennes basculantes* s'applique.

Le dispositif de sécurité (témoin rouge clignotant et avertisseur sonore) doit s'enclencher dès que le véhicule se met en mouvement. Comme la SAAQ n'approuve aucun produit ni installateur, il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant de s'assurer que les dispositifs répondent aux exigences du règlement.

Les amendes prévues sont de 350 $ à 1 050 $, plus les frais.

Pour en savoir plus sur le *Règlement sur les dispositifs de sécurité de bennes basculantes*, vous pouvez consulter la Gazette officielle du 24 avril 2019, le document Questions-réponses sur les dispositifs de sécurité de bennes basculantes ou visiter le site Internet de la SAAQ saaq.gouv.qc.ca et tapez le mot « Bennes » dans l'outil de recherche.

Des aides financières à votre portée

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) conçoit et met en œuvre différents programmes pour appuyer le développement du secteur bioalimentaire. Pour consulter la liste complète de ceux-ci, rendez-vous au www.mapaq.gouv.qc.ca/programmes.

Analyse de l'eau potable des puits

Saviez-vous qu'il est possible d'obtenir une aide financière pour procéder à l'analyse de l'eau des puits d'eau potable en vue d'y déceler la présence de pesticides? En effet, grâce au programme Prime-Vert, l'aide financière pour de telles analyses peut atteindre 900 $ par année ou encore 1 800 $ pour la durée du programme. Le formulaire de demande d'aide financière doit être envoyé au MAPAQ avant de procéder à un échantillonnage.

Information :
Caroline Martineau, agr., conseillère en agroenvironnement
caroline.martineau@mapaq.gouv.qc.ca
Tél. : 819 829-3001, poste 4351

Prime-Vert 2018-2023

Vous exploitez un élevage vache-veau? De l'aide financière est à votre disposition, en lien avec d'éventuels besoins pour des aires d'hivernage, grâce à la mesure du volet 1 du programme Prime-Vert sur les aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie. L'aide financière maximale est de 125 000 $ par entreprise agricole pour la durée du programme et couvre jusqu'à 70 % des dépenses admissibles. www.mapaq.gouv.qc.ca/primevertvolet1

Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ)

Priorisant les actions ayant un impact structurant sur la santé et le bien-être des animaux, le PISAQ est mis en œuvre à travers des campagnes qui comprennent la tenue de visites zoosanitaires.

Depuis le 29 juin dernier, la Campagne n° 6 est ouverte aux producteurs d'ovins et de caprins laitiers. Celle-ci a pour thème la qualité du lait et la santé de la glande mammaire. Pour en savoir plus sur cette campagne **gratuite**, rendez-vous sur notre site Internet. www.mapaq.gouv.qc.ca/pisaq

Votre gouvernement

Québec

Nouveau régime d'autorisation environnementale
Les principaux changements

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire

Le gouvernement du Québec a publié le 2 septembre dernier *le Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) qui entrera en vigueur le 31 décembre.

Le REAFIE remplace *le Règlement relatif à l'application de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement*. Il encadre plusieurs éléments de cette loi de 2018 et regroupe différents éléments qui se retrouvaient dans plusieurs règlements sectoriels.

La principale innovation du REAFIE est de proposer une modulation du processus d'approbation environnementale en fonction du degré d'impact environnemental de l'activité visée. Selon le niveau de risque qui lui est associé, soit négligeable, faible ou modéré, une activité sera respectivement exemptée d'une demande d'autorisation, admissible à une déclaration de conformité ou soumise à une autorisation ministérielle.

Cette approche a pour but la simplification administrative, la standardisation des demandes (par l'uniformité des documents demandés) et elle devrait ainsi permettre la réduction du délai de traitement des demandes. Puisque les producteurs agricoles formulent chaque année un grand nombre de demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), leurs démarches devraient donc être simplifiées.

Outre les modifications quant aux documents exigés et à la détermination du niveau de risque, les principaux changements apportés par ce nouveau règlement pour les producteurs agricoles concernent le rejet des eaux de lavage de légumes, l'entretien des cours d'eau, la gestion des animaux morts, les activités forestières et acéricoles, les déchets biomédicaux, le stockage des résidus agricoles organiques, le compostage et la serriculture.

Pour en savoir plus sur le REAFIE : www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie

Plusieurs dispositions sont encore contraignantes pour le secteur agricole et feront l'objet de discussions avec les représentants du MELCC durant les prochains mois.

Bandes riveraines d'arbres

Qualité du sol sous les paillis de plastique après 10 ans

Julien Fortier, Ph. D., Amy Jones, M. Sc., Benoit Truax, Ph. D. et Daniel Gagnon, Ph. D.
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est

Le paillis de plastique noir est très efficace pour améliorer la croissance et la survie d'arbres plantés en bande riveraine, car il réprime la végétation concurrente et a un effet fertilisant à court terme en stimulant la décomposition de la matière organique du sol. Toutefois, le paillis demeure généralement dans l'environnement puisqu'il est coûteux et ardu de l'enlever. Quels sont donc les effets à long terme du paillis de plastique sur les sols? Cette question a été étudiée dans une bande riveraine expérimentale vieille de 10 ans (ferme de Jacques Lamontagne à Magog) où un peuplier hybride et quatre espèces indigènes (frêne rouge, chêne rouge, chêne à gros fruits, pin blanc) ont été plantés, avec et sans paillis de plastique.

En moyenne, le paillis de plastique a augmenté de 64 % la croissance en diamètre des arbres. Il aura donc permis d'accélérer grandement la création d'un corridor forestier, un processus important pour restaurer des habitats aquatiques et riverains ombragés et pour optimiser le stockage du carbone atmosphérique et des nutriments (N et P) dans les arbres. Toutefois, son utilisation n'est pas sans conséquence pour le sol. En plus d'accélérer la décomposition de la matière organique à court terme, le paillis crée une barrière physique qui réduit les nouveaux apports de matière organique.

D'une part, en empêchant la croissance des plantes herbacées, le paillis de plastique prive le sol de leurs résidus à l'automne. Les apports de matière organique issus des racines fines sont également largement diminués (85 %). D'autre part, les feuilles d'arbres qui devraient normalement tomber sur le sol et l'enrichir, se retrouvent plutôt à la surface du paillis. Ces effets combinés ont ainsi mené à un appauvrissement de 19 % en matière organique, de 20 % en carbone et de 26 % en azote total.

Puisque les vers de terre sont étroitement associés aux sols riches en matière organique, la biomasse de leur population s'est vue réduite de 61 % sous le paillis. À l'inverse, le nitrate (NO_3) était trois fois plus élevé dans le sol sous les paillis, même après 10 ans. Cela n'est pas souhaitable vu la facilité avec laquelle le nitrate peut être entraîné vers les cours d'eau durant les fortes pluies et lors des crues. Il peut alors détériorer la qualité de l'eau et favoriser la prolifération de la végétation aquatique.

Bref, lorsqu'on laisse le paillis dans la bande riveraine après la plantation, celui-ci a des répercussions négatives à long terme pour l'environnement. Par conséquent, mieux vaut retirer le paillis une fois la bande riveraine bien établie (après 3 ans environ); une tâche qui devrait être financée par le gouvernement et exécutée par les clubs-conseils en agroenvironnement. Enfin, pourquoi ne pas financer une utilisation raisonnée des herbicides (application manuelle par pied d'arbre) sachant que ce traitement aura moins d'effets négatifs à long terme sur la santé de l'écosystème riverain que l'utilisation actuelle que l'on fait du paillis de plastique?

Photo Julien Fortier

Pour joindre les auteurs :
Benoit Truax, Ph. D., chercheur, directeur général et fiduciaire
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est
btruax@frfce.qc.ca, 819 821-8377, www.frfce.qc.ca

La terre noire provenant de la décomposition des feuilles s'accumule sur le paillis plutôt que sur le sol.
Photo Julien Fortier

Avez-vous envisagé de faire l'achat de semences non traitées aux insecticides?

Krystal Coddington, agr., conseillère en grandes cultures,
Club agroenvironnemental de l'Estrie

La récolte 2020 est presque terminée et le moment est venu de réfléchir aux achats de semences 2021. On pense souvent, entre autres, aux choix des unités thermiques (UTM) et à la résistance aux maladies. Mais on parle rarement des traitements de semences avec les vendeurs.

Au Québec, les semences de soya, de maïs et de céréales sont traitées systématiquement avec des insecticides. Les néonicotinoïdes ont été remplacés par des insecticides qui appartiennent au groupe des diamides (LUMIVIA, FORTENZA et LUMIDERM). Ces insecticides ne sont pas réglementés, mais ils présentent des risques considérables pour la santé et pour l'environnement. Notamment, ils sont très lessivables dans le sol. Les indices de risque et la toxicité des traitements aux insecticides sont présentés dans le tableau suivant.

Traitements de semences insecticides

Indices de risque (santé (IRS) et l'environnement (IRE)), devenir et comportement dans l'environnement et toxicité pour les espèces non ciblées des principales matières actives

Maïs de grandes cultures Source : https://www.sagepesticides.qc.ca/ *consulté le 23 avril 2019*

	Nom commercial *	Matière active (insecticide seulement)	IRS	IRE	Persistance dans les sols	Potentiel de lessivage	Toxicité		
							Abeilles	Poissons	Invertébrés aquatiques
Néonic	Cruiser 5 FS (250)	Thiaméthoxame	62	170	Élevée	Élevé	Élevée	Faible	Faible
Néonic	Poncho 600 FS (250)	Clothianidine	66	211	Élevée	Élevé	Élevée	Faible	Faible
	Lumivia	Chlorantraniliprole	3	91	Élevée	Élevé	Faible	Légère	Extrêmement élevée
	Fortenza	Cyantraniliprole	3	73	Modérée	Élevé	Élevée	Légère	Élevée

* Cette liste de traitements n'est pas exhaustive. Il existe de nombreux autres produits et emballages commerciaux.

Relevé des pièges pour le dépistage des ravageurs des semis par Priscila Petrauskas et Clémence Fortier-Morissette. Photo : CAEE

Comment déterminer si vous avez besoin d'un traitement insecticide?

La meilleure façon est de faire un dépistage des ravageurs des semis au printemps afin de vérifier la présence des principaux ravageurs des semis, soit les vers fil-de-fer, les mouches des semis et les vers blancs. Entre 2011 et 2016, la Coordination services-conseils, en partenariat avec des clubs-conseils a dépisté 778 champs partout au Québec. Seulement 4 % des champs dépistés dépassaient le seuil économique pour le traitement. C'est-à-dire qu'il aurait été nécessaire dans ces cas d'utiliser des semences traitées pour éviter des pertes de rendement significatives. En somme, très peu de champs en Estrie ont besoin d'un traitement aux insecticides.

Pour avoir accès à des semences sans traitement aux insecticides, il est généralement nécessaire de les commander le plus tôt possible. Une liste des hybrides de maïs disponibles pour la saison 2020 avec traitements de semences aux fongicides seulement (sans insecticides) a été publiée dans un bulletin d'information du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) disponible en ligne. www.agrireseau.net/documents/Document_93339.pdf. La liste pour 2021 n'est pas encore disponible.

Le Club agroenvironnemental de l'Estrie offre aussi le service de dépistage des ravageurs de semis pour vous aider dans vos décisions. Il est toujours possible de faire des essais à la ferme pour comparer dans un même champ des semences traitées aux insecticides avec des semences sans traitement d'insecticide.

Contactez les conseillers du Club agroenvironnemental de l'Estrie pour vous guider dans vos décisions au 819-820-8620 ou à club-info@cae-estrie.com.

Lettre de la santé publique aux producteurs et productrices de l'Estrie

Depuis quelques semaines, en Estrie, nous constatons une augmentation importante des travailleurs de l'agriculture ayant contracté le coronavirus. Les travailleurs étrangers temporaires sont particulièrement à risque, car ils partagent souvent le même milieu de travail et le même lieu de résidence.

Une éclosion de COVID-19 dans une ferme a pour conséquence un manque de main-d'œuvre qualifiée et dans certains cas un arrêt complet de production. Les impacts vécus sont alors majeurs.

Cette lettre se veut un rappel des mesures préventives et un répertoire d'informations adaptées au secteur de l'agriculture (dont plusieurs outils traduits en espagnol).

Mesures préventives à mettre en place

1. Mesures de prévention générale recommandée de la santé publique :

La sensibilisation régulière et le renforcement des mesures de prévention auprès de vos travailleurs sont primordiaux. Le respect de ces mesures met un frein à la transmission de la COVID-19 et évitera les problèmes de gestion de votre personnel :

- Respect des périodes d'isolement recommandées;
- Lavage fréquent des mains;
- Distanciation physique;
- Étiquette respiratoire.

2. Questionnaire de triage de symptômes :

Il est fondamental de procéder au questionnaire des symptômes quotidiennement. Ce document est accessible au lien suivant : www.inspq.qc.ca/publications/3042-questionnaire-symptomes-covid19.
Une version espagnole est également disponible au même lien.

3. Services de dépistage mobile pour les entreprises ayant embauché des travailleurs agricoles temporaires

La direction de santé publique sera informée des arrivées en Estrie des travailleurs étrangers temporaires. Si vous accueillez de nouveaux travailleurs, il est possible que vous receviez un appel téléphonique du service des cliniques de dépistage dédiées (CDD), qui vous informera des modalités (date, heure, adresse et préparation).

Les unités mobiles de dépistage peuvent se rendre dans les municipalités environnantes afin de faciliter les démarches.

Quoi faire si un travailleur développe des symptômes

En présence de symptômes, le travailleur doit être immédiatement mis en isolement et doit passer un test de dépistage dans les meilleurs délais. Consultez au besoin le site Santé–Estrie pour les centres de dépistage disponibles en Estrie : www.santeestrie.qc.ca/soins-services/conseils-sante/infections-et-maladies-transmissibles/coronavirus-covid-19/covid-19-population/#c9683

Vous trouverez aussi des recommandations pour l'isolement des travailleurs présentant des symptômes et des informations sur la prise de température.

Il est important d'être proactif et de connaître les modalités de retrait des travailleurs atteints et de leurs contacts. Si un cas de COVID-19 survenait dans votre milieu de travail, un suivi sera effectué par la santé publique. Dans cette éventualité, vous aurez à recenser toutes les personnes qui ont été en contact direct, c'est-à-dire à moins de 2 mètres, pendant plus de 15 minutes sans protection adéquate (tel qu'un masque de procédure) avec la personne au cours des 48 heures qui ont précédé l'apparition des symptômes. Ces personnes devront être mises en isolement strict pendant 14 jours pour éviter la propagation du virus.

Si vous avez des questions ou besoin de support, veuillez communiquer avec nous en composant le 1 844 829-9772, option 0 ou écrivez-nous au : sat.covid19.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

Chronique des Producteurs de bovins de l'Estrie

Mieux gérer la santé de vos bovins

Laurie-Anne Dubeau, conseillère à la vie syndicale

Veaux trop jeunes, nombril mouillé : pertes de revenus à prévoir

Les administrateurs des PBE qui se rendent régulièrement à l'encan ont observé une hausse des veaux de moins de 8 jours envoyés à l'encan dernièrement. Les veaux de moins de 8 jours ne sont pas recherchés par les acheteurs qui préfèrent des veaux en santé avec de bonnes réserves d'énergie. La santé du veau est un point très important dans l'évaluation des acheteurs. Les signes de maladies, fièvre, arthrite, diarrhée, hernie ombilicale, écoulement, oreilles, déshydratation ou faiblesse sont observés. N'oubliez pas que l'acheteur évalue plusieurs aspects du veau laitier en quelques secondes seulement! Pas d'acheteur, pas de paie! Visitez les sites des PBQ pour revisiter les conseils de préparation et de mise en marché des veaux laitiers.

Par ailleurs, il est maintenant interdit de transporter les veaux de moins de 8 jours selon le *Règlement sur la santé des animaux – Partie XII – Transport des animaux* depuis le 20 février 2020. L'Agence canadienne d'inspection des aliments et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec n'ont pas fait d'inspection dans les encans depuis le début du confinement. Mais, depuis quelques semaines, les inspecteurs recommencent à circuler. Les transporteurs, les producteurs et les encans risquent des amendes si le règlement n'est pas appliqué.

Augmentation des cas de kérato-conjonctivite bovine (*pink eye)* sur le territoire

La kérato-conjonctivite bovine infectieuse *(pink-eye)* se manifeste chez les bovins, tant au pâturage qu'en parc d'engraissement, au cours de l'été et en début d'automne de chaque année. L'infection se caractérise par des yeux qui coulent, sont fermés et présentent des rougeurs. La kérato-conjonctivite est une maladie épidémique. Si rien n'est fait, jusqu'à 75 % des sujets peuvent être atteints.

Cet été, les vétérinaires ont observé une hausse du nombre de cas et de la gravité de l'infection sur les animaux atteints du territoire.

Contactez votre vétérinaire pour vous aider à prévenir la maladie notamment par l'utilisation d'un vaccin et par la diminution de la population de mouche, vecteur de transmission. Il vous aidera aussi à déterminer le meilleur traitement.

Utilisation des médicaments vétérinaires : indications autorisées et délais d'attente recommandés avant l'abattage des bovins au Canada et aux États-Unis

Les normes de salubrité des carcasses en matière de résidus médicamenteux étant différentes entre les États-Unis et le Canada, il importe de veiller au respect des indications approuvées et des délais de retrait avant l'abattage qui sont en vigueur dans les deux pays.

Les PBQ ont publié un cahier à l'usage des intervenants et des producteurs de bovins de réforme et de veaux laitiers du Québec. Le document est disponible sur le site bovins.qc.ca ou par l'entremise de la clinique vétérinaire de votre territoire.

Développement du marché des veaux croisés

Les PBQ ont publié une capsule Web et un guide portant sur l'utilisation de semence de taureau de boucherie en production laitière. Découvrez les stratégies de reproduction en lien avec la semence de taureaux de boucherie.

Réécoutez les webinaires et découvrez le vidéo à ce sujet sur la page YouTube des PBQ. Vous trouverez le guide dans la section documents des Bovins de réforme et veaux laitiers du site bovins.qc.ca. L'information est aussi disponible en anglais.

Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est fête son 10e anniversaire

Mariepier Baril, conseillère en développement bioalimentaire
Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Cette année marque le 10e anniversaire de l'existence de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est! Quelle fierté de réunir depuis toutes ces années plus de 240 entreprises sous une même signature régionale! Que de chemin parcouru! Justement, voici quelques statistiques qui démontrent que la marque régionale a su se positionner de façon unique.

Saviez-vous que :

- Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est est la marque regroupant le plus grand nombre d'adhésions parmi les Tables de concertation bioalimentaire du Québec?
- Brasseurs des Cantons regroupe le plus grand nombre de microbrasseries sur un seul territoire au Québec?
- Selon Destination Canada, le projet Têtes Fromagères a été nommé comme étant l'escapade gourmande par excellence au Québec?
- Souvenirs de cueillette qui regoupe 45 producteurs a franchi des records en 2020. L'ensemble des communications Web ont atteint près de 38 000 personnes, soit 64 % de plus qu'en 2019.
- Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est regroupe 174 producteurs ou transformateurs, 20 Épiciers complices, 30 Espaces boutiques et 18 Restaurants complices qui forment un réseau fort?

Grâce à la collaboration constante de nombreux partenaires de choix tels que la Fédération de l'UPA-Estrie, Tourisme Cantons-de-l'Est, le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Desjardins et le soutien continuel des 9 MRC des Cantons-de-l'Est ce 10e anniversaire ouvre la porte à des projets prometteurs.

Naturellement, tous ces efforts afin de promouvoir l'alimentation locale ne seraient pas possibles sans l'appui et le développement des entreprises bioalimentaires régionales. Il va sans dire que le talent et la créativité des artisans font des Cantons-de-l'Est un joyau et une destination gourmande unique!

C'est donc dans une volonté de leur rendre hommage que Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est et la conseillère en développement bioalimentaire Mariepier Baril se sont associés avec le photographe Yan Kaczynski pour créer l'exposition et photoreportage Nourrir-La force tranquille de nos Cantons.

Tout au long de l'année, différents portraits feront l'objet d'une exposition itinérante dans les Cafés de village et les Restaurants complices de la région. Afin d'offrir une expérience plus immersive et sécuritaire, le photoreportage complet sera également disponible sur le site Web de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, www.createursdesaveurs.com. Au fil des prochaines semaines, découvrez 14 producteurs de différents domaines et territoires, choisis afin de représenter l'unicité, l'audace, l'innovation et la créativité.

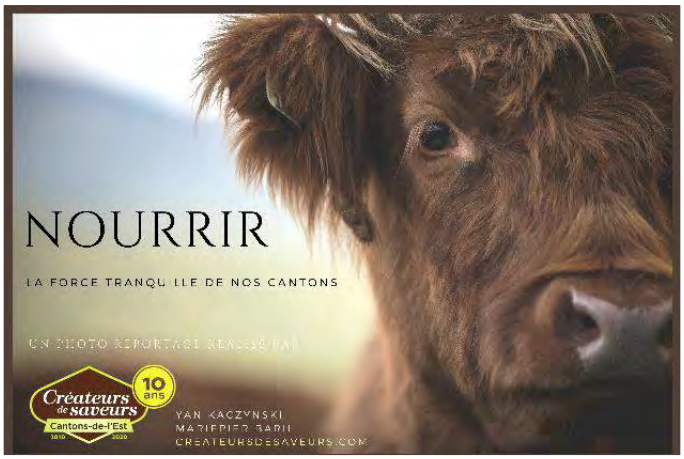

Parfois surprenants, mais toujours saisissants, les différents portraits permettent de s'immiscer dans l'arrière-scène des produits d'ici et d'accéder aux facettes cachées de différents métiers. Ce regard authentique et intime présente toute la beauté, mais surtout la force de l'agriculture de chez nous. Cette exposition est une vitrine supplémentaire afin de démontrer que ce sont ces visages, ces histoires et ces entreprises qui font battre le cœur des villes et des villages de nos Cantons.

Du sang neuf au C. A. du Syndicat local de l'UPA de Memphrémagog et révision du schéma d'aménagement de la MRC

Dominique Desautels, conseillère à la vie syndicale

À la suite de son assemblée générale tenue en mode virtuel, crise sanitaire oblige, le Syndicat local de l'UPA de Memphrémagog a accueilli un nouveau membre au sein de son conseil d'administration. Il s'agit de François Rhéaume, producteur acéricole de Stukely-Sud. Bienvenue François dans l'équipe!

Par ailleurs, malgré la conjoncture particulière, l'UPA de Memphrémagog est demeurée active afin de promouvoir et défendre les intérêts des producteurs agricoles du territoire. Ainsi, vos représentants continuent de suivre les travaux entourant la révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC.

Les consultations qui devaient avoir lieu cet automne ont été reportées au printemps 2021. Toutefois, certains producteurs agricoles ont participé, au début de l'année, à des soirées de réflexion citoyenne sur les orientations et objectifs du SADD. Il est possible de consulter le compte-rendu de ces soirées aux https://www.mrcmemphremagog.com/gestion-du-territoire/amenagement-du-territoire/revision-du-schema-amenagement/ .

À Sherbrooke

Le bon voisinage, est l'affaire de tous

Laurie-Anne Dubeau, conseillère à la vie syndicale

À la suite de plaintes de citoyens lors d'un épisode d'épandage de fertilisants particulièrement odorant, le Syndicat local du Val-St-François et de Sherbrooke a pris part à un comité formé pour trouver des solutions.

Les producteurs concernés ont adapté leurs pratiques d'épandage sans qu'il soit nécessaire de réglementer. Puis, la Ville de Sherbrooke souhaitait sensibiliser les citoyens qui résident à proximité des zones agricoles aux besoins et aux contraintes des producteurs agricoles.

Une lettre a donc été envoyée à la fin du mois d'août à tous les résidents de ces secteurs leur expliquant la nécessité de l'épandage et les différentes mesures qui l'encadrent. Un article a également été diffusé sur les différentes plateformes de la Ville et acheminé à tous les producteurs agricoles.

Cette année, aucune plainte n'a été enregistrée. La Ville souhaite maintenant développer un guide de bon voisinage.

Photo : Ferme Lemay

Implication dans les syndicats locaux

L'équipe de conseillers à la vie syndicale

La COVID nous pousse à changer nos habitudes et nos façons de faire. Cette année, nous ne pouvons malheureusement pas vous remercier en personne. Nous voulions toutefois souligner votre implication au sein de votre syndicat local.

Merci à vous pour toutes ces années d'engagement à défendre les droits et intérêts des producteurs et productrices agricoles.

Merci pour votre précieuse collaboration, c'est grâce à l'implication d'hommes et de femmes comme vous que le secteur agricole peut espérer conserver ses lettres de noblesse.

Merci pour votre grande disponibilité et surtout, sachez que ce fut un réel plaisir de travailler avec vous.

Nous vous souhaitons santé, bonheur et beaucoup de succès dans vos nouveaux projets.

Syndicat local du Haut-Saint-François

Pierre Ruel
18 ans d'implication

Jean-François Gagné
13 ans d'implication

Syndicat local de Memphrémagog

Syndicat local de Coaticook

Gérard Carbonneau
22 ans d'implication

Sébastien Paré
9 ans d'implication

Jean-Marc Gagné
2 ans d'implication

Syndicat local des Sources

Manon Therrien
3 ans d'implication

Simon Bélanger
4 ans d'implication

Syndicat local de Frontenac

Syndicat local du Granit

Claude Faucher
7 ans d'implication

Michel Dubé
7 ans d'implication

André Blais
7 ans d'implication

Jean-Pierre Dulac
7 ans d'implication

Jacynthe Gagnon
1 an d'implication

Syndicat local du Val-Saint-François

Patricia Keenan
17 ans d'implication

Marcel Bisson
15 ans d'implication

Réjean Paquette
6 ans d'implication

Roberto Rodriguez
5 ans d'implication

Félix Normandin
4 ans d'implication

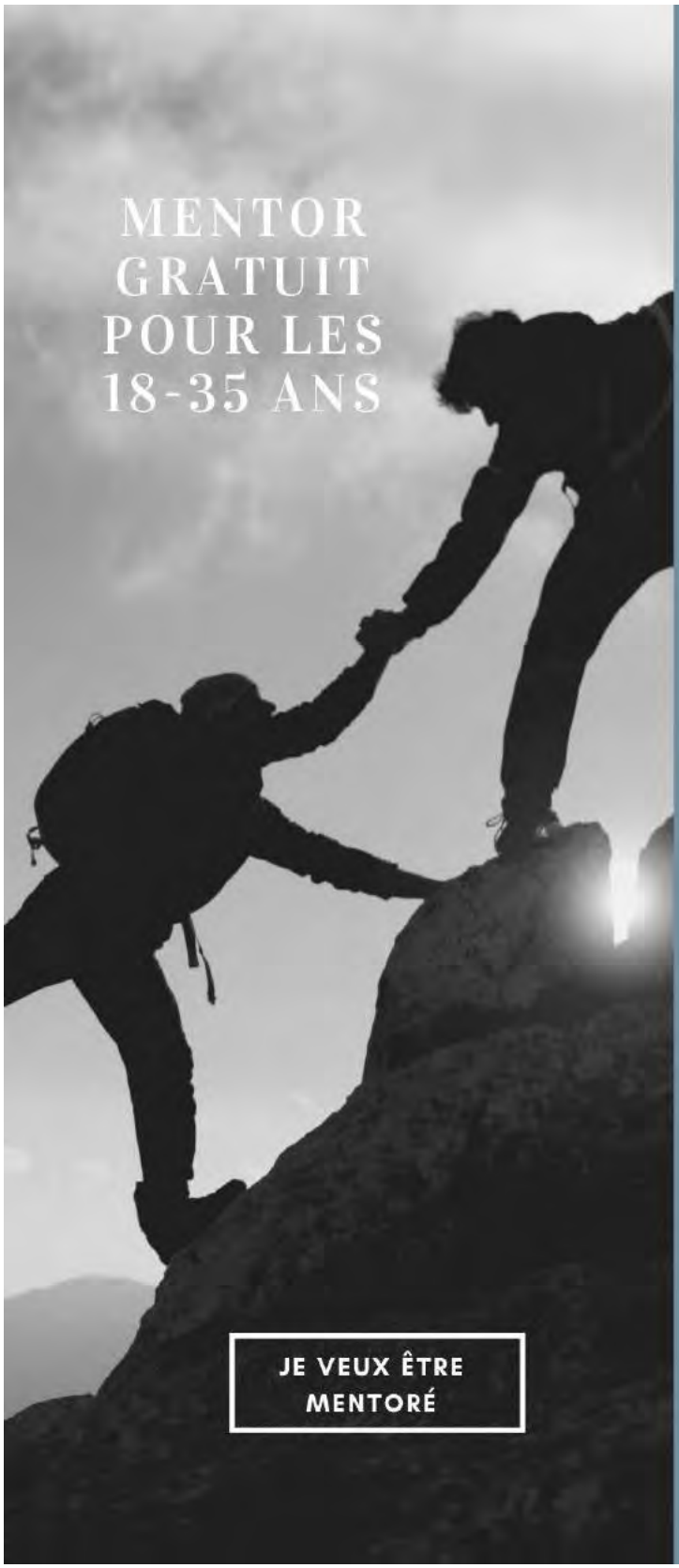

RÉSEAU MENTORAT

Être mentoré permet d'accélérer son développement en tant qu'entrepreneur tout en permettant de prendre du recul, de mieux évaluer ses options et de prendre des décisions éclairées.

70 % DES PROPRIÉTAIRES DE PME MENTORÉS FRANCHISSENT LE FAMEUX CAP DES 5 ANS!

Pour un temps limité, l'adhésion est gratuite pour les 35 ans et moins. Profitez-en!

Le SYRAE prend le relais: 100$ de rabais pour ses membres

SYRAE
Syndicat de la relève agricole de l'**Estrie**

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ LE RÉSEAU MENTORAT:
WWW.RESEAUM.COM